

Santé au Travail
Bourgogne Franche-Comté

Le Projet Prévention Intérim

Objectifs – Mise en œuvre - Partenariats

Avril 2018

Le Projet Prévention Intérim : qui ?

Le projet de 9 Services interentreprises de santé au travail de Bourgogne Franche-Comté

Côte d'or (21) : SST BTP 21
Doubs (25) : SST du Haut Doubs – SST BTP Franche-Comté
Nièvre (58) : MTN-prévention
Saône-et-Loire (71) : MT 71 – SST BTP 71
Yonne (89) : AIST 89 – SST du Jovinien – ST Nord de l'Yonne
Jura (39), Haute-Saône (70) et Territoire de Belfort (90) : SST BTP Franche-Comté

en partenariat avec

La DIRECCTE de Bourgogne Franche-Comté
La CARSAT Bourgogne Franche-Comté
PRISM'EMPLOI
La Faculté de médecine de Lille 2

et associant sur le territoire régional

250 entreprises de travail temporaires employant **750** collaborateurs permanents

Le Projet Prévention Intérim : pourquoi ?

Un constat initial (2015) concernant le suivi en santé au travail des salariés intérimaires

La surveillance individuelle a 1 but essentiel : l'avis d'aptitude

La prévention des risques est peu traitée par les SST pour les ETT

L'organisation administrative n'est pas satisfaisante, mais le portail intérimaire fonctionne bien

Ambition

Assurer un suivi individuel correspondant aux besoins en santé et sécurité au travail

Promouvoir la culture de prévention des risques professionnels
(notamment la prévention primaire)

Mettre au point une communication efficace entre les parties prenantes

Le Projet Prévention Intérim : comment ?

2015 : une initiative de 7 services de santé au travail dans le cadre de l'association Bourgogne Santé Travail

→ Objectifs, Planning, Comité de pilotage, Groupe de travail

2016 : Etat des lieux et propositions-cadres

→ Intérêt puis soutien/participation de la Direccte et de la Carsat

→ Contacts avec Prism'Emploi et Université de Lille 2

2017 : Proposition de dispositif opérationnel (cf. Familles de métiers)

Et élargissement régional à la Franche-Comté (SST BTP FC, SST Haut-Doubs)

2018 : Elaboration du dispositif opérationnel

→ À ce jour : choix de l'éditeur de logiciels : ok organisation du projet : ok

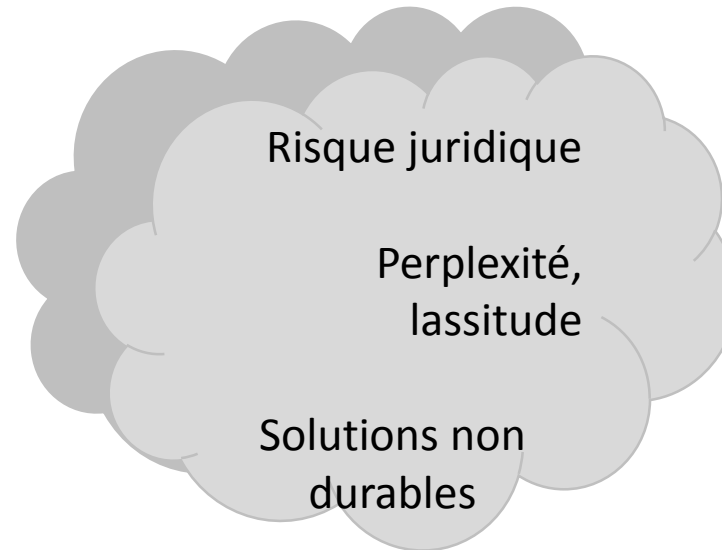
→ Le 22 mars 2018 a eu lieu le lancement de la nouvelle phase du Projet

2019 : Déploiement

La problématique initiale

Accidents du travail dans la Branche (2015)

Taux de fréquence :
Intérimaires = 35,63 / Σ = 24,3
Taux de gravité :
Intérimaires = 2,15 / Σ = 1,5
« Poursuivre l'amélioration »



Démographie médicale des Services de santé au travail
2007/2015 = -18%
+ creusement des écarts entre bassins d'emploi
« **Comment bien faire notre travail ?** »

Des points d'appui

Le portail intérim fonctionne

Les coopérations sont possibles entre EU, ETT et SST

Des expériences intéressantes (dérogations, sensibilisations, coopération Carsat)

en Bourgogne, en 2015 : **15.000 visites médicales pour 16.000 salariés intérimaires** (ce n'est pas rien)

Le dispositif proposé

Un parcours santé travail des salariés intérimaires équivalent à celui des autres salariés

- *Visite initiale*
- *Suivi régulier*
- *+ visite médicale ou entretien infirmier si besoin*

Portail Intérimaire V2

- *Indispensable (il n'est plus possible de s'en passer)*
- *Des fonctionnalités adaptées (traçabilité des consultations, des actions de sensibilisation ou formation, informations,...)*

Développer la culture de prévention

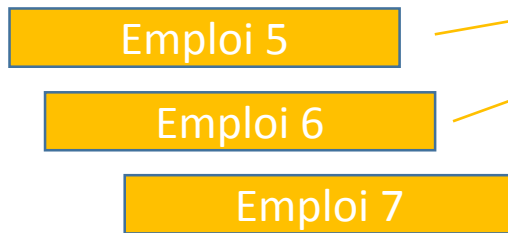
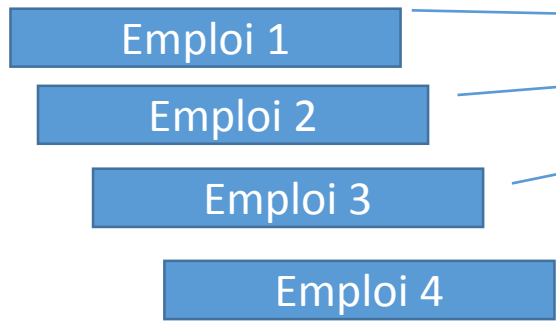
- *Sensibilisations (cf. saisonniers)*
- *Formation*
- *Conseil (aide à l'évaluation des risques et au plan de prévention)*

Des Familles de métier, avec

- *des caractéristiques communes*
- *des risques professionnels homogènes*
- *une meilleure attention aux situations spécifiques*
- *Une élaboration associant les ETT (va déterminer l'appropriation ultérieure de l'outil)*

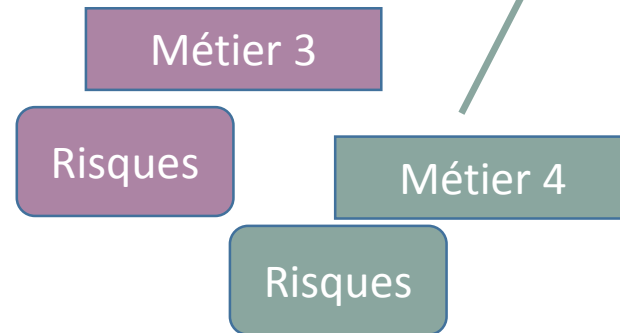
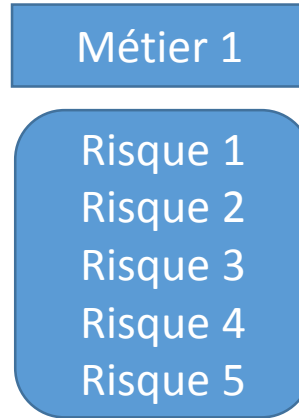
Aujourd'hui

X dénominations d'**emplois**,

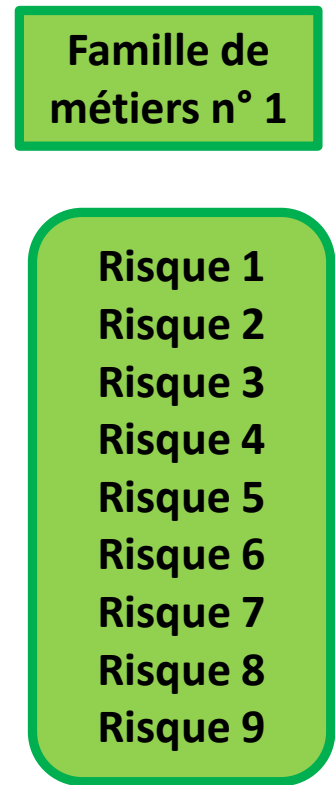


Demain

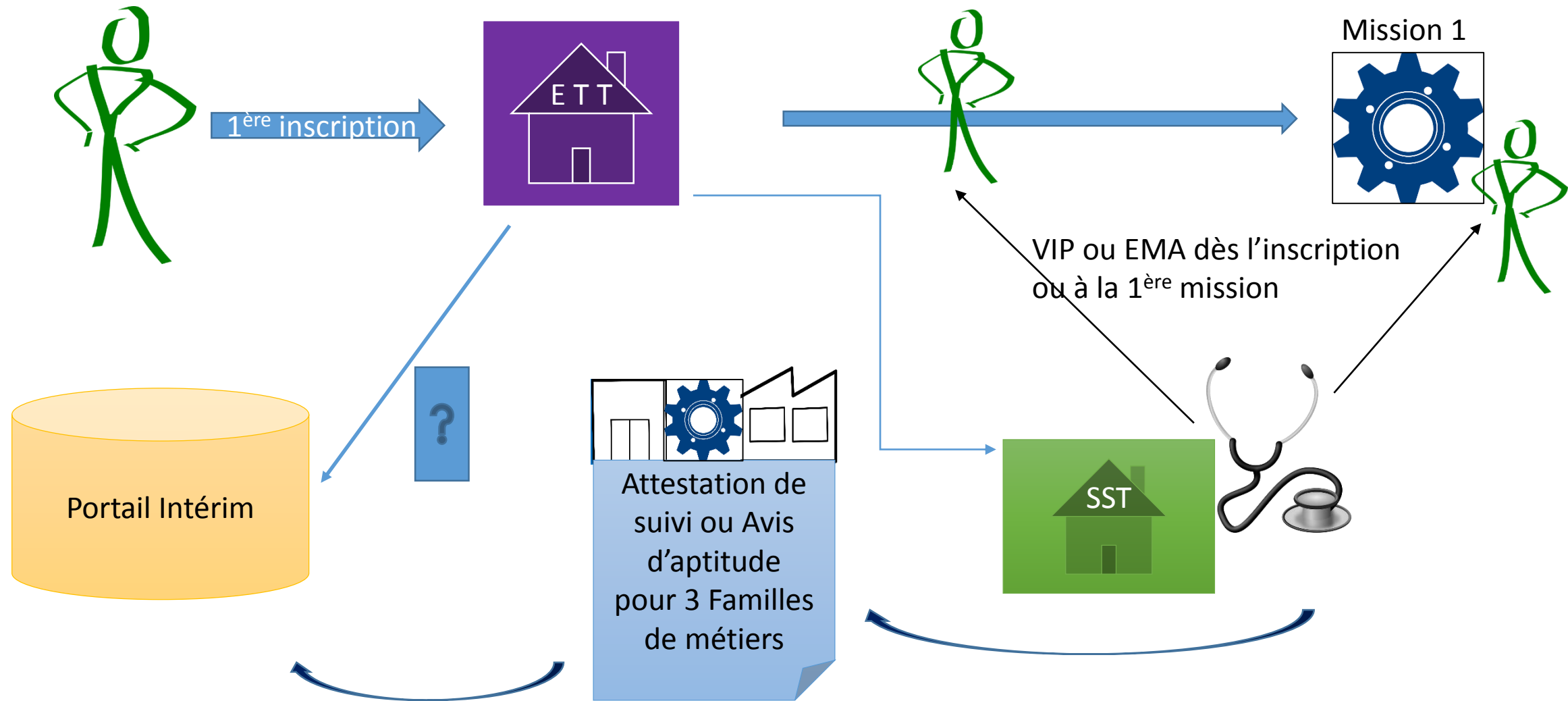
une bibliothèque de **métiers**
Aide à la décision



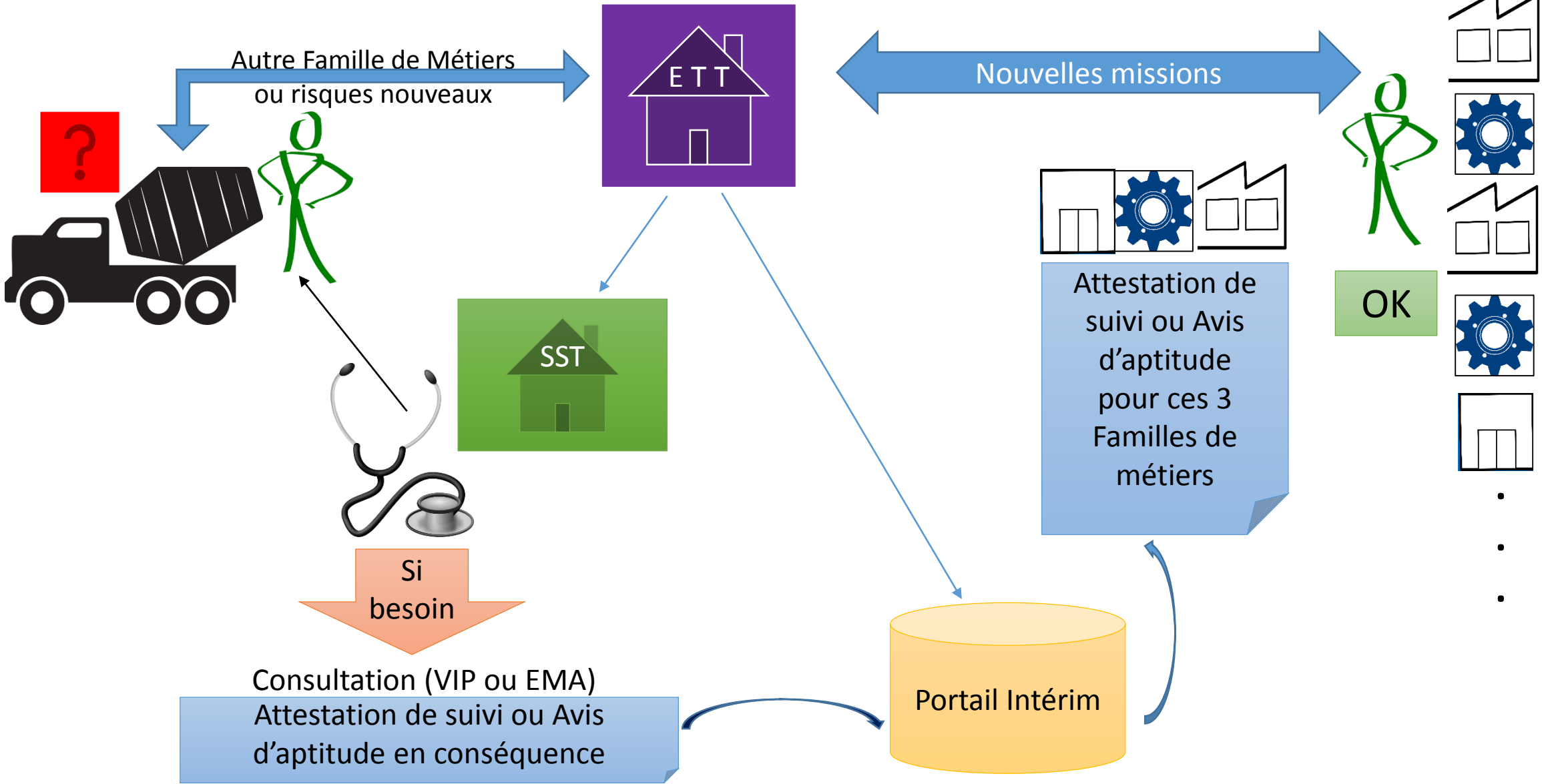
Des **familles de métiers**
Référence pour le suivi individuel



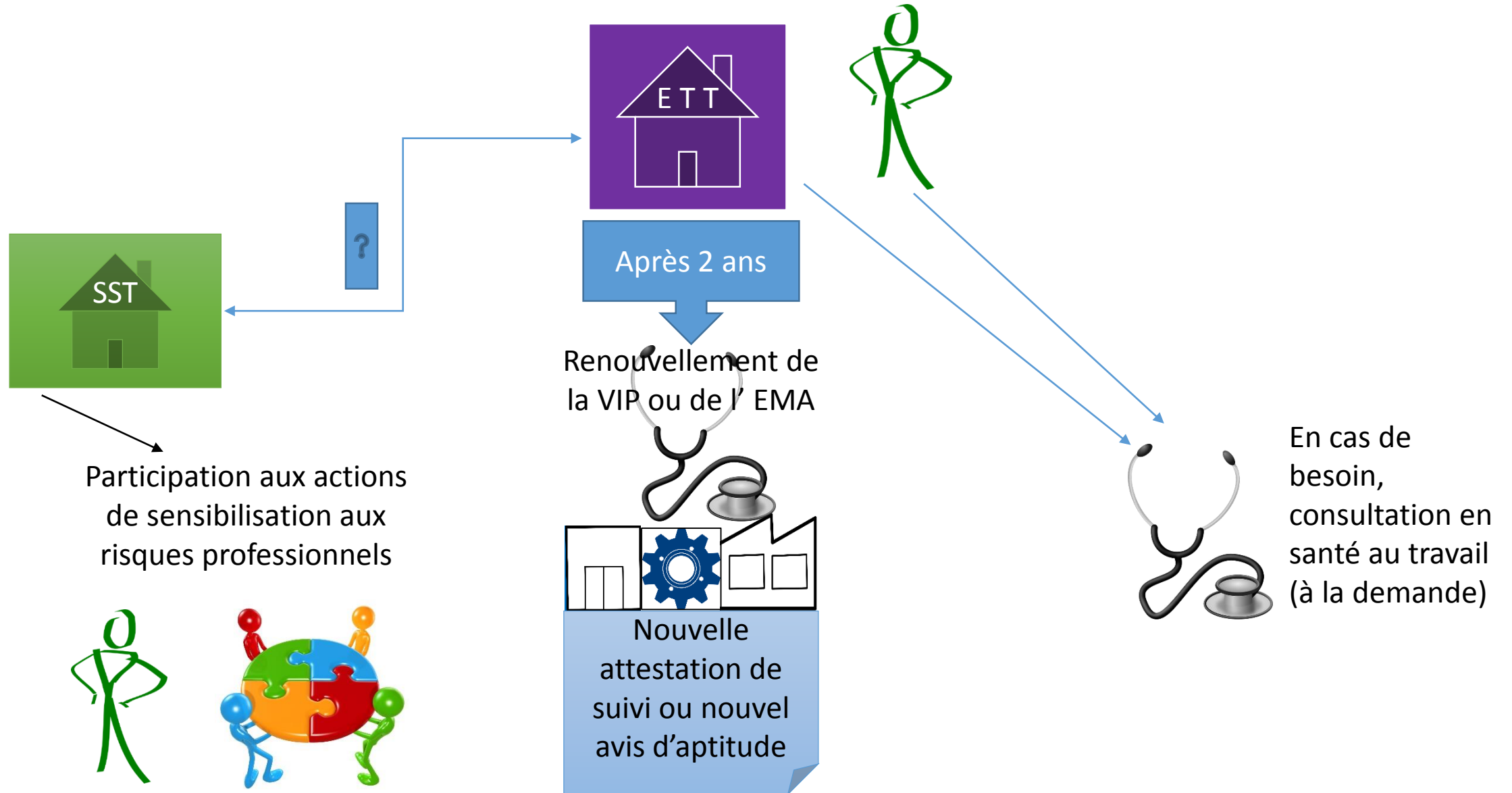
Le nouveau parcours santé travail des salariés intérimaires (1)



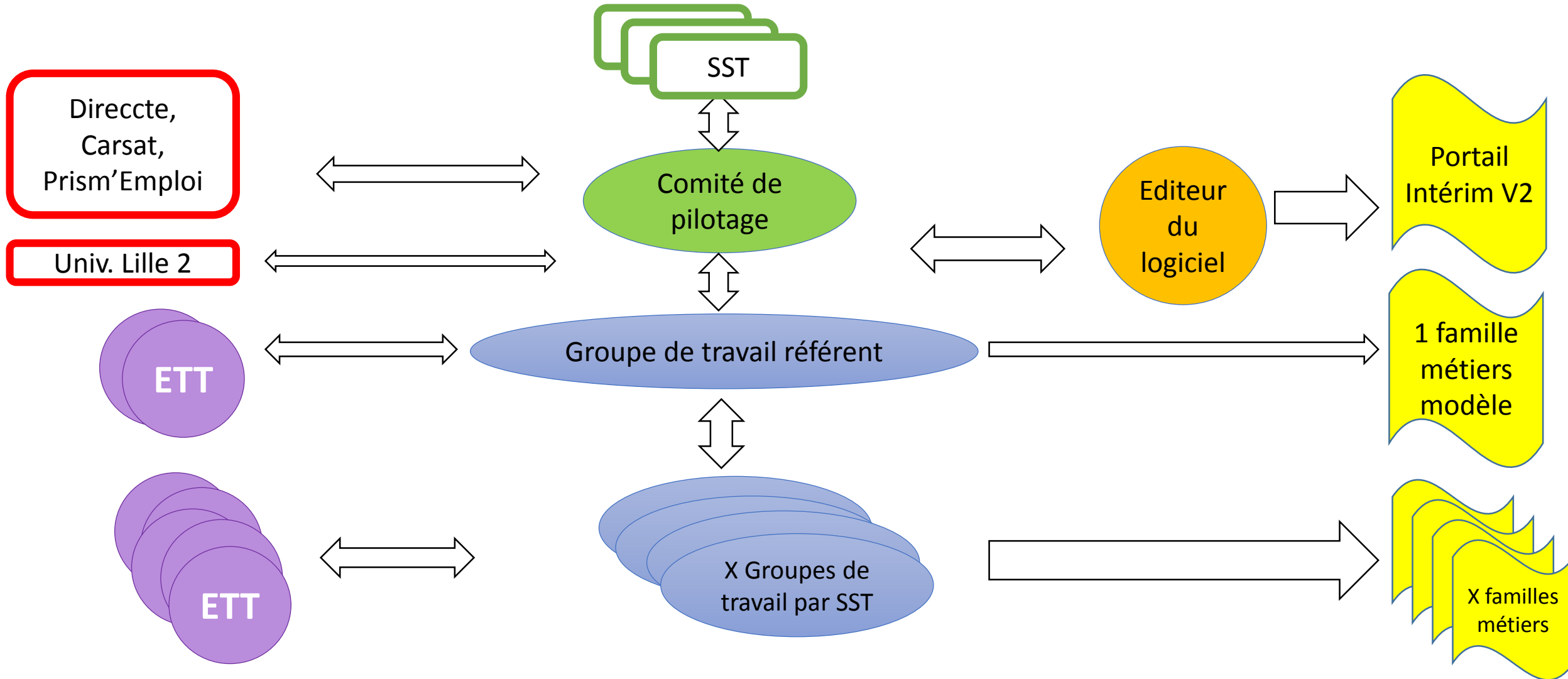
Le nouveau parcours santé travail des salariés intérimaires (2)



Le nouveau parcours santé travail des salariés intérimaires (3)



L'organisation du projet en 2018



Le planning prévisionnel

22 mars 2018 : réunion de lancement de la phase d'élaboration

Mars à juin 2018 :

Création de la famille métiers modèle

Conception du portail intérim

Au sein des SST, échanges dans le cadre des Commissions Médico-Techniques et constitution des groupes de travail

Prises de contact avec les ETT

Début de l'élaboration des familles métiers

Juin-juillet 2018 : Point d'étape → validation « famille métier et portail intérim »

Juillet à novembre 2018 :

Elaboration des familles métiers

Mise au point du portail intérim

Tests avec participation de certaines ETT

Décembre 2018 : Point d'étape → validation du dispositif - livraison

2019 : Diffusion

Merci de votre attention